

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS357/9
24 janvier 2007

(07-0325)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – SUBVENTIONS ET AUTRES MESURES DE SOUTIEN INTERNE POUR LE MAÏS ET D'AUTRES PRODUITS AGRICOLES

Demande de participation aux consultations

Communication de la Thaïlande

La communication ci-après, datée du 19 janvier 2007, adressée par la délégation de la Thaïlande à la délégation des États-Unis, à la délégation du Canada et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, la Thaïlande notifie aux parties consultantes et à l'Organe de règlement des différends qu'elle désire être admise à participer aux consultations qui ont été demandées par le Canada dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 11 janvier 2007 (WT/DS357/1).

En tant que principal exportateur d'un des produits agricoles affectés par les mesures en cause, la Thaïlande a un intérêt substantiel et systémique dans la question faisant l'objet de la demande de consultations du Canada. Elle demande donc à être admise à participer aux consultations demandées à ce sujet par le Canada.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'envoyer confirmation de la réception et de l'acceptation de la présente demande ainsi que des informations sur la date et le lieu de ces consultations.
